

**TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT  
DE LAUSANNE**

Allée Ernest-Ansermet  
Palais de justice de Montbenon  
1014 Lausanne

**RECOMMANDE**

4-Monsieur  
Marc-Etienne BURDET  
Rue du Canal 14  
1400 Yverdon-les-Bains

N/réf

**JP24.020881ICGS/vbi**

(à rappeler dans toute correspondance)

V/réf

Date

14 mai 2024

**CITATION A COMPARAITRE**

---

Je notifie la requête de mesures provisionnelles déposée le 8 mai 2024, par TARTAMPIONE à la partie adverse.

Vous êtes cité à comparaître à l'audience

**du mercredi 19 juin 2024 à 09:00 heures**

**à Lausanne, Palais de justice de Montbenon, Tribunal d'arrondissement,**

pour l'instruction des mesures provisionnelles dans la cause en mesures provisionnelles TARTAMPIONE c/ BURDET Marc-Etienne.

De manière à faciliter le bon déroulement de l'instruction (art. 124 al.1 CPC), la partie intimée est invitée à déposer ses éventuelles déterminations sur la requête avant l'audience, dans un délai approprié.

Si vous ne comparez pas, la procédure suivra son cours malgré votre absence

Pour le cas où la partie requérante n'aurait pas effectué l'avance de frais préalablement requise, elle doit le faire à l'audience au plus tard, faute de quoi il ne sera pas entré en matière sur sa requête (art. 101 al.3 CPC).

La présidente :  
Christelle GROSJEAN

p.o. V. Baisamy  
Gestionnaire de dossiers

Annexe(s) : - requête de mesures provisionnelles et onglet de pièces sous bordereau